

Dans le cadre du processus d'audience publique tenue par le BAPE, la MRC a reçu le 27 février 2023, la question complémentaire DQ7 suivante :

« Dans quelle mesure l'agrandissement du parc national vient appuyer ou soutenir de manière directe ou indirecte vos efforts en matière de conservation de la biodiversité ou de l'environnement ? »

Réponse de la MRC

Le projet d'agrandissement du parc national vient soutenir de manière directe les efforts de la MRC du Val-Saint-François en termes de conservation de la biodiversité. Effectivement, le territoire visé par le projet est situé dans ce que la MRC considère comme son corridor de biodiversité. Par l'agrandissement du parc, le Parc national du Mont-Orford vient consolider la conservation des territoires d'intérêt écologiques du secteur (le marécage du lac Brompton et Lac Brais), tous deux identifiés au schéma d'aménagement et de développement (2002).

Avec la révision du schéma d'aménagement et de développement qui est en cours, la MRC a récemment identifié le réseau écologique sur son territoire, c'est-à-dire les zones avec des noyaux forestiers pas ou peu fragmentés, ainsi que les corridors de déplacement faunique. Une grande partie du projet d'agrandissement est situé dans un de ces noyaux d'habitat, soutenant ainsi directement la conservation de la biodiversité sur le territoire.

Le projet d'agrandissement vient aussi soutenir de manière directe la volonté de la MRC du Val-Saint-François de protéger l'environnement et l'accès à l'eau potable. En effet, la MRC vient de terminer son exercice de réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques. Il en est ressorti que l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante est une priorité dans le Val-Saint-François. Une grande superficie du projet d'agrandissement du parc national est située dans le sous-bassin versant du lac Brompton, où il est à noter que cette eau est la source d'eau potable pour 171 résidences. La protection du couvert forestier par la mise en conservation de ces terres vient donc ajouter à la protection de la qualité de l'eau du lac Brompton.

Le vaste territoire de la MRC possède une superficie terrestre de 139 711 ha. On compte déjà 9 aires protégées reconnues dans la MRC du Val-Saint-François, pour un total de 250 ha, soit 0,18 %. Le projet d'agrandissement prévoit l'ajout de 4 756 ha (3 450 ha pour l'agrandissement du PNMO – 1 306 ha pour la réserve de biodiversité), pour atteindre 3,58 % d'aire protégée dans la MRC. Il est donc évident que le projet d'agrandissement vienne soutenir les efforts de la MRC en termes de conservation de la biodiversité.

MRC du Val-Saint-François

810, montée du Parc, C.P. 3160

www.val-saint-francois.qc.ca